

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 Octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 25/09/2018

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, Mme DEMON Valérie, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, , Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. FERRÉ Gérard, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, M. SAVAGE Edward et M. LAGARD Ludovic.

Absents Excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, M. DOCHE Patrick qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme BATAILLE Nadine qui a donné pouvoir à Mme ROUMIGUIE Colette, M. GERDOLLE Philippe, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. DHENNIN Pierre, Mme RENOUX Martine qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. BECQUART Alain.

Absents : M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERIE Dominique, Mme SENSI Claudine, Mme FAURÉ Éliane, Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2018/055 : ATTRIBUTION LOT N° 3 : MOBILIER SERRURERIE MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - OPERATION « CŒUR DE VILLAGE »

M. le Maire rappelle que par délibération du 3 septembre 2018 les marchés de travaux ont été attribués pour l'aménagement du centre bourg, opération « cœur de village ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le maître d'œuvre s'est rendu compte d'une erreur concernant le lot n° 3 « Mobilier Serrurerie » qui était attribué à Construction Metallerie HASSON à Trespoux-Rassiels pour un montant de 64 551.33€ H.T.

En effet, M. HASSON reconnaît avoir commis une erreur de calcul, due à une mauvaise manipulation du tableau excel pour la rédaction de son acte d'engagement, le montant de son offre n'est pas de 64 551.33€ H.T mais de 101 610.68€ H.T.

Les marchés n'ayant pas encore été signés ni notifiés à l'entreprise, M. le Maire a demandé au cabinet SOL ET CITÉ, maître d'œuvre de l'opération, de procéder à nouveau à une analyse des offres pour le lot n° 3, en tenant compte de ce nouvel élément.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie, de façon consultative, le 1^{er} Octobre 2018 pour analyser et donner son avis sur l'offre à retenir pour le lot n°3, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique des prestations et 40 % pour le prix des prestations)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du rapport de la commission, qui propose d'attribuer le lot n° 3 : Métallerie Serrurerie à :

l'EURL MAIZIA, domiciliée à PUY L'EVEQUE (46) pour un montant de 65 952.70€ H.T

Le tableau récapitulatif du marché est ainsi établi :

NUMERO	LOT	OFFRE DES ENTREPRISES MONTANT EN € HT	PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DES MARCHES
LOT N° 1	TERRASSEMENTS GENERAUX -VRD	1 179 828.60 €	ENTREPRISE MARCOULY-(PUY L'EVEQUE)
LOT N° 2	MACONNERIE	135 102.50 €	ENTREPRISE MARCOULY-(PUY L'EVEQUE)
LOT N° 3	MOBILIER SERRURERIE	65 952.70€	EURL MAIZIA (PUY L'EVEQUE)
LOT N° 4	ESPACES VERTS	57 022.62 €	SARL MARION ESPACES VERTS – (MAYRAC)

Le nouveau montant total du marché s'élève à **1 437 906.42€ H.T** pour la partie travaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix,

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
--

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le choix de l'EURL MAIZIA pour le lot n° 3 : Métallerie-Serrurerie pour un montant de 65 952.70€ H.T
- **ADOpte** le nouveau montant des marchés tel que défini dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus aux Budgets Primitifs 2018-2019 et 2020.

2/ DÉLIBÉRATION 2018/056 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANCHE 1 A LA REGION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-053 du 03.09.2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les marchés de travaux viennent d'être attribués pour l'opération « Cœur de Village »

Il expose alors à l'assemblée le montant total de l'opération :

●Coût H.T total des travaux	: 1 437 906,42€
●Honoraires Etudes, bureaux de contrôle	: 33 424.84€
●Maîtrise d'œuvre	: 74 473.55€
TOTAL H.T	: 1 545 804.81€

Les travaux se réaliseront en deux tranches :

*La tranche 1, dont la réalisation est prévue d'octobre 2018 à avril 2019 concernera la rue de la promenade, l'espace boulo-drome, et le parking de la tour.

*La tranche 2, dont la réalisation est prévue de septembre 2019 à avril 2020 concernera le boulevard Chapou, La Place de la République, la Rue du faubourg Saint-Privat et l'allée des platanes.

La commune a la possibilité d'obtenir des aides de la Région Occitanie, au titre de l'aménagement et la qualification des espaces publics, à hauteur de 25% des dépenses éligibles, sachant que cette subvention est plafonnée à 100 000€.

Nous sollicitons cette subvention ce jour, au titre de la 1^{ère} tranche, dont les devis estimatifs s'élèvent à:

Tranche 1 : coût H.T des travaux	: 565 170.91€
Honoraires Etudes, bureaux de contrôle	: 13 149.60€
Maîtrise d'œuvre	: 29 298.60€
TOTAL H.T TRANCHE 1	: 608 249.11€

Le plan de financement pour cette tranche est le suivant :

DETR	: 163 765.00€
Département du Lot : FAST	: 100 000.00€
Subvention Région	: 100 000.00€
Ministère de l'Intérieur : réserve parlementaire	: 4 000.00€
Emprunt	: 240 484.11€
TOTAL H.T	: 608 249.11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ ET SOUHAITE LANCER** les travaux proposés

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux

- **SOLLICITE** auprès de Région Occitanie une aide au titre de l'aménagement et la qualification des espaces publics pour la tranche 1

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DÉLIBÉRATION 2018/057 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » : DEMANDE DE SUBVENTION « FAST » AU DEPARTEMENT DU LOT :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les marchés de travaux viennent d'être attribués pour l'opération « Cœur de Village »

Il expose alors à l'assemblée le montant total de l'opération :

●Coût H.T total des travaux	: 1 437 906,42€
●Honoraires Etudes, bureaux de contrôle	: 33 424.84€
●Maîtrise d'œuvre	: 74 473.55€
TOTAL H.T	: 1 545 804.81€

Les travaux se réaliseront en deux tranches :

*La tranche 1, dont la réalisation est prévue d'octobre 2018 à avril 2019 concernera la rue de la promenade, l'espace bouledrome, et le parking de la tour.

*La tranche 2, dont la réalisation est prévue de septembre 2019 à avril 2020 concernera le boulevard Chapou, La Place de la République, la Rue du faubourg Saint-Privat et l'allée des platanes.

La commune a la possibilité d'obtenir un Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST) auprès du Département du Lot pour un montant de 20%, soit 100 000€ (sur un plafond de dépenses éligibles de 500 000 €).

Nous sollicitons cette subvention ce jour, au titre de la 1^{ère} tranche, dont les devis estimatifs s'élèvent à :

Tranche 1 : coût H.T des travaux	: 565 170.91€
Honoraires Etudes, bureaux de contrôle	: 13 149.60€
Maîtrise d'œuvre	: 29 298.60€
TOTAL H.T TRANCHE 1	: 608 249.11€

Le plan de financement pour cette tranche est le suivant :

DETR	163 765.00€
Département du Lot FAST	100 000.00€
Subvention Région :	100 000.00€
Ministère de l'Intérieur : réserve parlementaire	4 000.00€
Emprunt	240 484.11€
TOTAL H.T	608 249.11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** le FAST auprès du Département du Lot

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
--

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande.

4/ DÉLIBÉRATION 2018/058 : AVENANTS AU MARCHE DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Par délibération en date du 30 Juin 2017, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation et d'extension de l'Ecole maternelle, puis en date du 14 Mai 2018, le conseil municipal a validé les avenants aux marchés de travaux. Le coût après avenants s'établissait à **458 733.66€ H.T**, pour la partie travaux.

Le Maître d'œuvre nous a informés que ces travaux nécessitent des prestations en plus ou en moins suite à des adaptations fonctionnelles et techniques.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

NUMERO ET LOT	ENTRPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	ANCIEN MONTANT MARCHE H.T	MONTANT AVENANT H.T	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
LOT N° 5 : CHARPENTE COUVERTURE	CCT GARDES	21 611.31€	1354.30€	22 965.61€
LOT N° 9: PLATRERIE / FAUX PLAFONDS	PLATRERIE JM VALERY	44 630.50€	-1 927.74 €	42 702.76€
LOT N° 11: PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE	ATVR ENERGIE	70 396.48€	-3 783.57€	66 612.91€
LOT N° 13 ; REVETEMENT DE SOL DUR	JOFFRE ENTREPRISE	14 462.20€	-840.00€	13 622.20€
LOT N° 14: PEINTURES	SARL PSO	16 160.11€	666.85€	16 826.96€

Le montant des avenants s'élève à - 4 530.16€. Le nouveau montant du marché H.T s'élève 454 203.50€ H.T, pour la partie travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités ;

5/ DÉLIBÉRATION 2018/059 : EXONERATION EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT RELATIVE AUX ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE INSTAUREE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DU 29 DECEMBRE 2013

VU la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

VU la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 04/10/2016 instaurant la taxe d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

- **DECIDE** d'exonérer en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme totalement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

6/ DÉLIBÉRATION 2018/060 : VENTE D'UN TERRAIN – Sous la Tour

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame BERTHOLET-FRAUNIE souhaitant acquérir une parcelle de terrain qui est propriété communale, face à leur domicile. Le terrain est cadastré sous le n° 517 de la section L, lieudit La Ville et d'une superficie de 100 m2.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

- **DECIDE DE VENDRE** à M. ou Mme BERTHOLET-FRAUNIE la parcelle cadastrée sous le N° 517 de la section L sur la base de 25€ le m2 ;
- **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 100 m2 ; ce qui représente une somme de 2500€ ;
- **DIT** que les frais notariés afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ.

7/ DÉLIBÉRATION 2018/061 : TARIFS SORTIE A.L.S.H. « LES PETITS RAPPORTEURS »

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'A.L.S.H « Les petits rapporteurs » va proposer une sortie aux enfants lors de son programme pour les vacances d'octobre 2018

Il est donc nécessaire de fixer une tarification. La sortie proposée est :

- une sortie au parc « WALIBI » pour un tarif de 19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le tarif ci-dessus

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

8/ DÉLIBÉRATION 2018/062 : ACQUISITION DE TERRAINS – Belledent et Caveroque

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acheter à M. SOULIGNAC Christian, domicilié à CAUDAN (56), des parcelles de terrain situées lieudit Belledent, en vue de la construction d'un parking et lieudit Caveroque cadastrées sous :

-le numéro L 83, lieudit Belledent, d'une superficie de 6500 m² pour un prix de 10 000€ l'ha (1€ le m²), soit 6500€

-le numéro L 130 lieudit Caveroque, d'une superficie de 2010m² pour un prix de 5 000€ l'ha (0.50€ le m²), soit 1005€

-le numéro L 134 lieudit Caveroque, d'une superficie de 1275 m² pour un prix de 5 000€ l'ha (0.50€ le m²), soit 637.50€

-le numéro L 135 lieudit Caveroque, d'une superficie de 2645 m² pour un prix de 5 000€ l'ha (0.50€ le m²), soit 1322.50€

-le numéro L 136 lieudit Caveroque, d'une superficie de 1985 m² pour un prix de 5 000€ l'ha (0.50€ le m²), soit 992.50€

Le propriétaire consent à vendre à la Commune l'ensemble de ces parcelles au prix de 10 457.50€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
--

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles L 83, L 130, L 134, L 135 et L 136 pour le prix principal de 10 457.50 Euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget de la Commune.
- **APPROUVE** la prise en charge des frais afférents à l'opération par la Commune ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire, pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le contrat de vente à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ.

9/ QUESTIONS DIVERSES : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 4 Octobre 2018

Le Maire,



Alain LALABARDE